



Structure animatrice des
volets Economie et
Tourisme du CDDRA



des collectivités construisent le Chablais
Structure porteuse du
CDDRA

Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Chablais 2010-2016

Commission TOURISME du 22/01/2010

Présents :

Société Civile (S2C) :

Daniel Grange, Président S2C ; Pierre Gaudin, vice-président S2C ; Jean-Pierre Beteille, Fédération hôtelière ; Diego Cattaneo ; François Dabel, Mémoire du Léman ; Claude Desmaret, Gîte de France ; Jean-Pierre Bouver, Gorges du Pont du Diable ; Roger Plassat, Syndicat Hôtelier.

Elus :

Jean-Pierre Fillion, Président du Siac ; Jean-Louis Battandier, Président Commission Economie et Tourisme CDDRA ; Jean Denais, maire de Thonon ; Jacqueline Garin, SIAC et CCVA ; Astrid Baud-Roche, maire-adjointe de Thonon ; Jean-Claude Fert, maire d'Yvoire et CCBC ; Elisabeth Bondaz, conseillère municipale Mairie de Thonon ; Edith Gallay-Brunet, maire adjointe Thonon ; Marie-Thérèse Zorloni, maire adjointe St Gingolph ; Marie-Thérèse Baud, CCVA ; Pascale Moniaud-Billod, conseillère municipale Chens-sur-Léman ; Jean Berthier ; adjoint Evian ; Claude Fourneyron, adjoint Larringes ; Bruno Gillet, maire de St Paul en Chablais

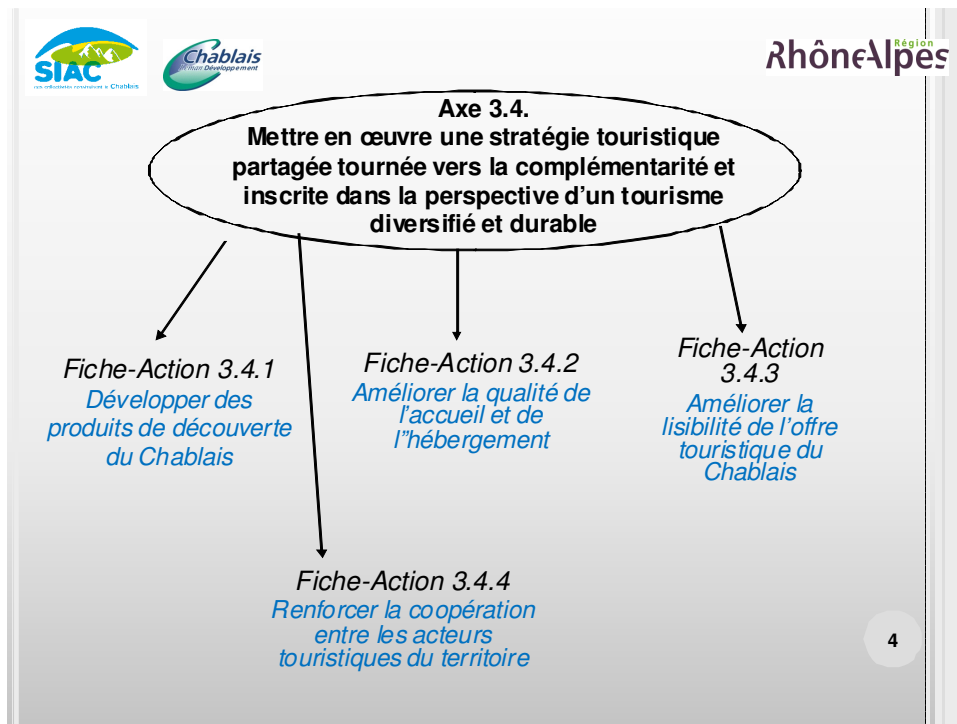
Techniciens :

Céline Billault, directrice du SIAC ; Michèle Chevallier, mairie de Thonon ; Rose-Marie Hautin, mairie de Thonon ; Jean-Philippe Falavel, directeur CLD ; Maxence Denavit, CCPE ; Sabine Vincenti, SIHC ; Anne-Sophie Baud, CCCL ; Stéphane Pugin-Bron, CCVA ; Jean-Marc Bochaton, Président CLD ; Laurent Girard, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, service Sports et Formation ; Nicolas Massip, directeur OT Thonon ; Florian Jacob, CLD ; Lionel Boulens, commune Morzine-Avoriaz ; Ingrid Carini, CCBC.

Excusés :

Jean-Noel BAUDIN, SIAC ; Gustave Angles, OT de Thonon ; Jean-Paul MOILLE, Conseiller Régional ; M. LAUSENAZ, maire de CHEVENOZ ; Yves CHARLES du SICVA ; M. REALE, maire de Sciez ; Anne Guyomard, SIAC.

Rappel :



Fiche-Action 3.4.1

Développer des produits de découverte identitaires du Chablais

Fiche-Action 3.4.1
Développer des produits de découverte identitaires du Chablais

Objectifs principaux :

- ✓ Se distinguer des autres destinations alpines par la mise en valeur des patrimoines identitaires (culturels, naturels, géologiques...) du territoire
- ✓ Capturer de nouvelles clientèles
- ✓ Développer un tourisme des 4 saisons
- ✓ Prendre en compte les patrimoines comme centres d'intérêts touristiques à part entière et les intégrer dans des produits qui les mettent en scène
- ✓ Favoriser l'innovation dans la valorisation des patrimoines, le mélange des thématiques, des pratiques
- ✓ Renforcer la mise en réseau de l'offre touristique
- ✓ Favoriser l'itinérance sur le territoire

5

Tableau financier des opérations :

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts Prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional	Autres
Chantier 1 : Géotourisme	Collectivités/p rivières/ associations ...	1 500 000 €	F/I	450 000 €	1 050 000 €
Chantier 2 : Tourisme lié à l'eau					
Chantier 3 : Tourisme itinérant					
TOTAL		1 500 000 €		450 000 €	1 050 000 €

Evaluation du développement durable :

Développement économique / activités	++	- Développer l'attractivité de l'offre touristique - Attirer de nouvelles cibles de clientèles - Maintenir voire créer de nouveaux emplois
Environnement	+++	- Valoriser les patrimoines du Chablais - Sensibiliser les visiteurs au respect et à la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire
Solidarité sociale	+	- Favoriser la découverte du Chablais au plus grand nombre
Gouvernance	++	- Associer tous les acteurs concernés par les démarches par la constitution de groupe de travail thématique
Validité	+++	- S'inscrire dans les axes de développement des politiques locales, départementales et régionales - Répondre à un besoin des clientèles

7

Mme Chevallier demande où se situe le thermalisme

Mme Giroux rappelle que les financements d'investissement liés au thermalisme n'est pas éligible dans le cadre des nouveaux CDDRA de la Région

M. Denais demande pourquoi le thermalisme figure dans le Chate validée au mois de juin et qu'il ne peu être éligible dans le cadre du Contrat.

Mme Giroux rappelle que la Charte est le document général d'orientation de la stratégie de développement du Chablais, le CDDRA est un dispositif financier au service du développement du territoire ; d'autres dispositifs financiers pourraient être recherchés.

Mme Baud-Roche rappelle que toutes les politiques de la Région en matière d'aide au thermalisme ont été supprimées et que la Région, en tant que signataire de la Charte, devrait l'appliquer et ainsi prendre en compte le thermalisme. Le SIAC et la Région Rhône-Alpes ayant conjointement signés la Charte, Mme Baud-Roche ne comprend pas comment on peut valider une stratégie et ne pas s'engager dedans.

Mme Giroux prend note de ses remarques et les transmettra à la Région

Mme Baud-Roche souligne également que le thermalisme répond aux objectifs du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs : le développement de l'emploi, le tourisme de proximité, un tourisme des 4 saisons et un tourisme innovant et de qualité

M Cataneo ; peut-on lier le thermalisme et la santé par l'eau ?

Mme Giroux indique que le tourisme lié à l'eau est à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Plateforme Tourisme mise en place par Chablais Léman Développement.

M. Fillion, conscient de l'importance du tourisme rappelle que nous ne pouvons pas revenir sur les décisions de la Région.

M. Denais souligne que l'absence de soutien aux stations thermales va à l'encontre du développement durable. Les stations thermales de proximité risquent de fermer et d'engendrer davantage de déplacements à l'autre bout de la France. M. Denais propose qu'il y ait un positionnement clair du COPIL sur le tourisme et rappelle qu'il avait découvert en séance du budget du SIAC que la Région ne finançait pas le thermalisme.

M Battandier se dit surpris de la surprise... et propose de porter le problème au siège de la Région, qu'une motion soit déposée à la Région par le Comité de Pilotage.

M. Gaudin souligne que des arbitrages sont à faire et c'est fondamental.

Mme Gallay rappelle que les clientèles des stations le matin, peuvent être celles de l'après-midi aux thermes. Elle demande que la sollicitation du territoire de faire financer le thermalisme dans le cadre du CDDRA soit validée au COPIL.

M. Boulens suggère d'utiliser la notion de bien-être à la place de thermalisme dans le CDDRA afin de faciliter son éligibilité.

Mme Giroux répond que ce terme a été utilisé et que le retour de la Région est resté négatif en matière d'éligibilité. Mme Giroux rappelle à cette occasion que le mot « thermes » relève de la cure médicale et qu'en matière d'activités liées au bien-être, on parle de « spa ».

M. Massip souligne également que dans le Chablais, on peut aussi parler de thermo-ludisme, sportif et familial ; c'est l'une des tendances de notre territoire. L'offre liée à l'eau et au bien-être est importante à valoriser. M. Massip informe que l'OT de Thonon a lancé l'été dernier une offre intitulée Easy Thonon, qui se veut un outil de transversalité. Pour 45€, les clients bénéficient d'une nuit et d'un repas du soir à Thonon ainsi que d'un pass multi-activités qui leur permet de bénéficier de réduction sur des prestations qui concernent l'ensemble du Chablais.

Fiche-Action 3.4.2

Améliorer la qualité de l'accueil et de l'hébergement sur le territoire



Fiche-Action 3.4.2

Améliorer la qualité de l'accueil et de l'hébergement sur le territoire

Objectifs principaux :

- ✓ Doter le territoire d'une offre de qualité.
- ✓ Assurer un accueil de qualité sur le territoire.
- ✓ Favoriser la professionnalisation des acteurs du tourisme (accompagnement des professionnels, journées de sensibilisation, accompagnement des territoire en ingénierie...)
- ✓ Améliorer les conditions d'accueil des travailleurs saisonniers dans le Chablais (lien avec le CTEF).



Tableau financier des opérations :

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional	Autres
Professionnalisation/ accompagnement des acteurs du tourisme	Collectivités, privés, associations...	250000 €	F	75000 €	175 000 €
Amélioration de l'offre d'hôtellerie familiale	Privés	1 200 000 €	I	360 000 €	840 000 €
Animation du Point Accueil Saisonnier	Mission Locale du Chablais	300 000 € 250 000 €	F/I	134 400 € 75 000€	165 600 € 175 000 €
TOTAL		2 000 000 €		644 400 €	1 355 600 €



Evaluation du développement durable

Développement économique / activités	+++	- Favoriser la compétitivité économique des acteurs touristiques du Chablais - Soutenir une activité (l'hôtellerie) fortement génératrice d'emplois sur le territoire
Environnement	+	- Soutenir des projets respectueux de l'environnement (utilisation d'énergies renouvelables...) - Sensibiliser les acteurs à la mise en place de démarches environnementales
Solidarité sociale	++	- Veiller au maintien d'une activité sociale et économique dans les territoires ruraux par un soutien à l'hôtellerie de famille - Veiller à développer une offre touristique accessible aux personnes en situation de handicap
Gouvernance	+	- S'inscrire dans le cadre des politiques touristiques départementales, régionales et nationales.
Validité	+++	- Soutenir une activité - l'hôtellerie familiale, qui présente un enjeu fort en termes de développement économique et social de nos territoires (stations de moyenne montagne, territoires ruraux) et qui est en ce sens vecteur de développement durable.

M. Denavit demande s'il est prévu un financement des gîtes de randonnées, la question ayant été posé dans le cadre d'un projet de gîte du St Gingolph.

Mme Giroux rappelle que la Commission Tourisme du 22/10/2009 a préféré privilégier l'aide à l'hôtellerie familiale.

M. Denais précise que le projet de gîte en question se trouve au croisement du GR5 et du Saint Jacques de Compostelle et qu'il est à ce titre important de le soutenir. M. Denais demande à ce que soit modifié la ligne concerné du CDDRA afin que ce projet puisse être financé.

Mme Giroux précise qu'il est tout à fait possible d'inclure ce type d'hébergement dans le CDDRA. Le développement du tourisme itinérant étant l'un des chantiers de la fiche action 3.4.1. L'aide sera soumise à un règlement d'attribution.

M. Cattaneo précise qu'il est important de définir ce que l'on entend par « gîte de randonnée / gîte d'étape ».

Mme Giroux précise que des labels de qualité existent en la matière, « Rando Accueil » par exemple. Un règlement d'attribution sera proposé à la prochaine Commission.

M. Battandier confirme que l'intitulé de la fiche action sera modifiée et qu'un règlement d'attribution sera rédigé.

Fiche-Action 3.4.3

Améliorer la lisibilité de l'offre touristique du Chablais



Rhône-Alpes Région

Fiche-Action 3.4.3

Améliorer la lisibilité de l'offre touristique du Chablais

Objectifs principaux :

- ✓ Favoriser la communication au public visiteur sur les potentialités de découvertes et d'activités sur le territoire du Chablais.
- ✓ Améliorer la lisibilité de la richesse de l'offre touristique du Chablais.
- ✓ Favoriser l'itinérance et la mobilité par une offre simplifiée, visible et lisible.



Rhône-Alpes Région

Tableau financier des opérations :

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels	F/I	Conseil Régional	Autres
Conception et édition de supports de promotion (carte touristique, site Internet...)	Collectivités, associations, privés...	250 000 €	F	75 000 €	175 000 €
TOTAL		250 000 €		75 000 €	175 000 €



Rhône-Alpes Région

Evaluation du développement durable

Développement économique / activités	++	- Améliorer la consommation touristique sur le territoire par une meilleure visibilité de l'offre le territoire.
Environnement	+	- Stimuler un comportement écotouristique des visiteurs par une découverte des patrimoines du Chablais. - Privilégier la création de supports respectueux de l'environnement
Solidarité sociale	++	- Rendre accessible l'information touristique au plus grand nombre
Gouvernance	+	- Mutualiser les moyens de communications - Favoriser la concertation entre les opérateurs touristiques locaux en matière de promotion/communication - Développer les actions en étroite collaboration avec les acteurs départementaux et régionaux concernés.
Validité	+++	- Inscrire les actions dans une logique de complémentarité/mutualisation au regard des actions déjà existantes aussi bien à l'échelle locale, départementale que régionale.

13

M. Cattaneo demande s'il s'agit uniquement d'outils de communication.

Mme Giroux répond que oui

Renforcer la coopération entre les acteurs touristiques du territoire – Poste animateur Tourisme



Fiche-Action 3.4.d

Renforcer la coopération entre les acteurs touristiques du territoire

Objectifs principaux :

- ✓ Structurer et coordonner les acteurs du tourisme.
- ✓ Favoriser la mise en réseau des acteurs du tourisme.
- ✓ Créer/favoriser des synergies fortes afin de mutualiser ses forces et de gagner en efficacité



Tableau financier des opérations :

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional	Autres
Cellule de coordination touristique du Chablais (poste de chargée de mission tourisme)	Chablais Léman Développement	300 000 € (50 000 sur 6 ans)	50% (F)	150 000 €	150 000 €
TOTAL		300 000 €		150 000 €	150 000 €



Evaluation du développement durable

Développement économique / activités	+++	- Mutualiser les moyens humains, financiers et techniques du territoire par la mise en place de projets transversaux.
Environnement	+	- Sensibiliser les acteurs du tourisme à la prise en compte des critères environnementaux dans leurs projets
Solidarité sociale	++	- Sensibiliser les acteurs au tourisme social
Gouvernance	+++	- Mettre en place des partenariats entre les acteurs aussi bien dans les groupes de réflexion que dans la mise en place des actions - Associer l'ensemble des acteurs des filières touristiques dans les groupes de travail
Validité	+++	- L'animation d'une cellule de coordination touristique à l'échelle du Chablais est nécessaire pour la mise en place de projets transversaux, facteurs de structuration du territoire. L'intervention de la Région apparaît essentielle pour apporter son expertise dans les projets et un effet de levier dans leur réalisation.

M. Denais souligne que l'animation est pertinente s'il y a des lignes budgétaires, autrement il n'est pas intéressant de prendre part aux Commissions.

Mme Giroux rappelle qu'au-delà du CDDRA le thermalisme va être traité par la Plateforme Tourisme, qu'au-delà de l'aide à l'investissement, des actions de mutualisation peuvent être réalisées pour rendre l'offre liée plus lisible et attractive sur le Chablais.

Mme Baud-Roche rappelle que pour mobiliser les gens, il est indispensable qu'ils aient l'impression d'y gagner. Les acteurs du thermalisme n'auront aucun intérêt à se réunir pour définir des stratégies s'il n'y a aucune aide derrière.

M. Fourneyron demande ce que l'on entend par tourisme social.

Mme Giroux précise que le tourisme social est un tourisme accessible au plus grand nombre que ce soit des familles de bas revenus ou des personnes en situation de handicap – « des vacances pour tous ». Mme Giroux rappelle que la présence de nombreux centres d'accueil collectif dans le Chablais contribue au développement d'un tourisme social.

M. Denais rappelle que les centres d'accueil collectif sont financés par le Conseil Général et non le Conseil Régional. La Région ne finance que de la communication (affichage de son logo).

M. Battandier trouve que le débat est centré sur le thermalisme et les problèmes de Thonon. L'ensemble du territoire est concerné par la filière de l'eau. Laissons aussi la place aux autres dimensions du tourisme.

M. Denais demande si une station comme Avoriaz trouve un intérêt à ce système ?

M. Battandier répond que l'action sur la filière de l'eau est à traiter à l'échelle du Chablais, de manière globale ; un travail de coordination est donc nécessaire.

M. Cattaneo précise que l'objectif est le développement du Chablais.

M. Grange précise que nous devons être capables de justifier les retombées du thermalisme sur le territoire pour argumenter auprès de la Région.

Mme Giroux précise qu'elle a d'ores et déjà des données à disposition et qui montrent que Thonon et Evian affiche un retard sur ce marché. Les thermes d'Aix les Bains ayant beaucoup investis ces dernières années.

M. Denais précise que les thermes d'Aix les Bains sont une exception, ce sont des thermes nationaux. Les engagements financiers ont permis une explosion du thermo-ludisme. M. Denais ne comprend pas qu'il n'y ait pas de thermo-ludisme dans le CDDRA.

M. Gillet précise que Pierre et Vacances s'est payé son thermo-ludisme.

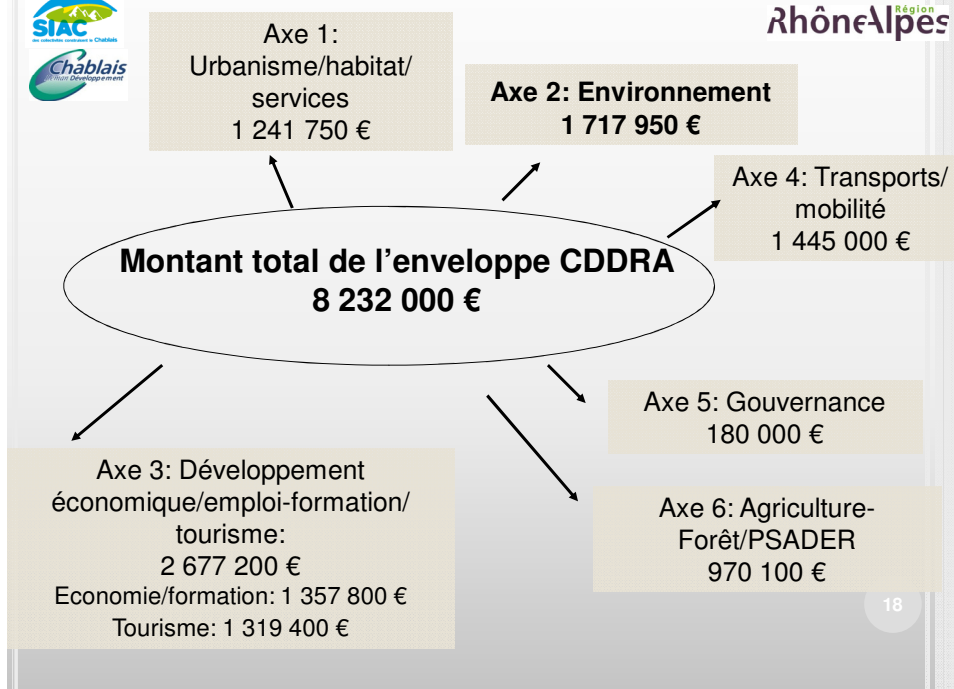
M. Denais souligne qu'on peut faire du thermo-ludisme public.

M. Fert souligne qu'il est aussi important d'avoir une culture de l'accueil sur le territoire – culture qui est présente notamment à Aix-les-Bains et qui est à développer sur notre territoire.

Tableau de synthèse générale :

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	Conseil Régional	Autres
Fiche-Action 3.4.1 Produits de découverte	Collectivités/privés/ associations...	1 500 000 €	450 000 €	1 050 000 €
Fiche-Action 3.4.2 Accueil / Hébergements / Saisonniers	Collectivités, privés, associations, Mission Locale du Chablais...	2 000 000 €	644 400 €	1 355 600 €
Fiche-Action 3.4.3 Promotion	Collectivités, associations, privés...	250 000 €	75 000 €	175 000 €
Fiche-Action 3.4.4 Coopération / Poste Tourisme	CLD	300 000 €	150 000 €	150 000 €
TOTAL GENERAL		3 800 000 €	1 319 400 €	2 730 600 €

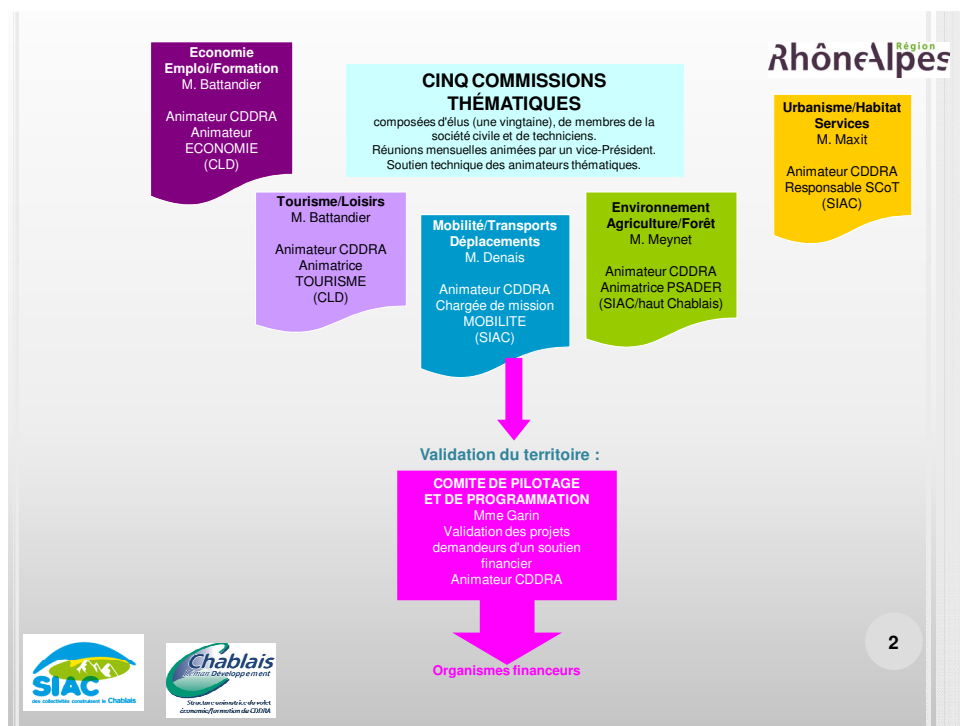
17



18

Explication sur le fonctionnement du CDDRA entre le SIAC et CLD

Mme Billault rappelle que le SIAC a mandaté Chablais Léman Développement pour assurer l'animation du volet Tourisme du CDDRA et, que l'animatrice tourisme, au-delà de sa mission d'animation du volet Tourisme, a une mission de coordination des acteurs du tourisme du Chablais.



M. Denais demande que le dossier du poste tourisme soit retravaillé au niveau du Bureau suite au report de la validation du financement du poste Tourisme au dernier Comité Syndical du SIAC. M. Denais précise que cette Commission n'est pas l'instance appropriée.

Mme Billault précise que le Comité Syndical avait opté pour un débat en Commission Tourisme.

M. Plassat rappelle que le CDRA a essuyé beaucoup d'échecs. La coordination/animation ne peut pas tenir sans un animateur qui tient la route. Si chaque élu tire la couverture à lui, ça ne marchera pas. On doit faire du global. Il ne faut pas sacrifier le tourisme si on n'arrive pas à se mettre d'accord.

M. Betteille souligne la nécessité d'une coordination. La mise en place d'une Plateforme Tourisme qui réunit les offices de tourisme autour de la table apporte la preuve que l'on avance.

M. Massip (précise que sa remarque est apolitique, qu'elle est basée sur un retour des besoins du client) L'OT de Thonon constate que les visiteurs demandent de l'information sur un territoire qui dépasse les frontières de Thonon. C'est une évidence que la transversalité existe dans le Chablais. Des choses simples peuvent être réalisées entre le haut et le bas Chablais. La transversalité s'opère naturellement, nous ne sommes pas en concurrence. On a une région « gâtée », travaillons ensemble.

M. Fillon souligne que le clivage est une affaire d'élus.

Mme Desmaret fait remarquer que les visiteurs connaissent mal la richesse de l'offre de notre région. Les vacanciers ne savent pas que l'eau du lac est à 21°C et nous bénéficions de plages gratuites.

M. Fert précise que dans le tourisme, on ne peut pas vivre sans les autres

M. Battandier conclue que ces constats justifient l'échange entre le haut et le bas et cette mission de coordination.